

DESTINATAIRES : Médecins, gestionnaires et membres du personnel du CISSS des Laurentides pouvant être appelés à l'utilisation de la téléconsultation - téléavis

EXPÉDITRICE : Janie Deschênes, directrice adjointe aux services diagnostiques

DATE : 8 février 2024

OBJET : **PROCÉDURE UTILISATION DE LA TÉLÉCONSULTATION —
TÉLÉAVIS EN CONTEXTE DE RÉORGANISATION DES
INHALOTHÉRAPEUTES INTRAHOSPITALIERS AU CISSS
DES LAURENTIDES**

Nous vous informons que la DSMER a produit la procédure **Utilisation de la téléconsultation — téléavis en contexte de réorganisation des inhalothérapeutes intrahospitaliers au CISSS des Laurentides** ([PROC 2024 DSMER 002](#)) et celle-ci est maintenant disponible sur l'intranet dans la section [Politiques, procédures et règlements](#).

L'élaboration de cette procédure vient répondre au besoin d'outils de développement clinique et vise à répondre, entre autres, à :

- Établir les rôles et les responsabilités ainsi que les règles de fonctionnement de la téléconsultation-téléavis;
- Assurer l'optimisation de l'utilisation de la téléconsultation pour répondre aux besoins populationnels;
- Favoriser une interdisciplinarité et une prise de décision transparente en ce qui concerne les soins aux patients en inhalothérapie.

Merci d'assurer la diffusion au personnel concerné.